



ECHELLE: 1/5000e



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal d'Esvres-sur-Indre :

- Limite de zone
- ▨ Emplacement réservé
- ▨ Espace boisé classé à conserver ou à créer
- Recul par rapport à l'axe de la voie (art L111-1-4)
- [ ] Elargissement du VC1 pour insertion d'une piste cyclable (Emplacement réservé n°7)



Voir fenêtre 1/2000e